

**Le budget initial 2022 du CPAS de Charleroi a été approuvé par le Conseil de l'Action sociale de ce lundi 6 décembre 2021 et est soumis à la tutelle du Conseil communal ce lundi 20 décembre 2021**

---

Il est présenté à l'équilibre pour des dépenses totales de 299.881.932 € et a été conçu, cette année encore, dans un contexte budgétaire compliqué.

Les dépenses de transfert représentent 49% du budget 2022 à l'exercice propre (soit 133,758 millions €), les dépenses de personnel, 43% (soit 116,263 millions €), les dépenses de fonctionnement, 5% (soit 14,145 millions €) et les dépenses de dette 3% (soit 8,682 millions €).

Au budget extraordinaire, 11,548 millions € d'investissements sont prévus dont quelques projets clés tels que l'achat et l'aménagement de l'antenne mobile (118.000 €), l'acquisition d'un bâtiment permettant d'accueillir l'antenne sociale et l'espace citoyen de Gosselies qui sont à l'étroit dans leurs locaux depuis quelques années (1,5 millions €), le budget utile à la rénovation de l'antenne sociale de Monceau (1,7 millions €) ou encore, dans une optique « verte », l'installation de panneaux photovoltaïques pour la MRS de Gilly (500.000 €) et l'acquisition de vélos électriques supplémentaires pour le personnel.

Les dépenses aux exercices antérieurs se chiffrent quant à elles à 12,433 millions € et consistent essentiellement en dépenses relatives aux pensions.

En effet, les charges de pension n'ont cessé de croître depuis l'instauration, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, du Fonds de pension solidarisé et sa réforme en 2018.

Par exemple, la cotisation de responsabilisation en 2022 du CPAS se chiffre à 12,430 millions € (avec une prévision à 18 millions € en 2023 et près de 24 millions € à l'horizon 2026). Afin d'y faire face, la Ville emprunte chaque année au CRAC un montant correspondant à sa cotisation de responsabilisation et à celle du CPAS.

Mais depuis cette année, la Ville, également dans une situation budgétaire tendue, sollicite la prise en charge du CPAS de la charge annuelle d'emprunt y relative, soit en 2022, 700.211 €.

Cette problématique ne concerne pas uniquement Charleroi mais la plupart des pouvoirs locaux, le Gouvernement wallon ayant d'ailleurs décidé de soutenir les communes les plus en difficulté sur cette problématique via la mise en place d'un Plan oxygène.

Problématique du coût des pensions, coût du revenu d'intégration; boucler un budget relève de l'exploit pour un CPAS.

En recettes, la dotation communale inscrite au budget 2022 se chiffre à 65,989 millions € (dont 12,430 millions € de cotisations de responsabilisation pensions).

Une bonne nouvelle est toutefois à épingle en recettes, l'intervention de la Région wallonne dédiée au renforcement des équipes du service social qui permettra au CPAS de prolonger les agents recrutés grâce au Fonds COVID fédéral et d'en engager d'autres, soit au total 38 ETP de première ligne (3.863.968 € au total ventilés pour moitié sur 2022 et pour moitié sur 2023).

Quant à la prolongation des enveloppes COVID par le Gouvernement fédéral annoncées la semaine dernière, celles-ci ne sont pas inscrites au budget initial mais seront bien mises en œuvre et reprises en modification budgétaire.

Pour Philippe VAN CAUWENBERGHE, Président du CPAS de Charleroi, « *Dans un contexte budgétaire tendu, particulièrement pour les grandes villes, il n'est pas constructif que Villes et CPAS craignent, chaque année, de ne pas pouvoir financer des dépenses telles que le coût des pensions ou la partie du revenu d'intégration qui n'est pas couverte par le Fédéral ; surtout avec une évolution à la hausse du nombre de bénéficiaires. Sans oublier les charges que représentent toutes les autres formes d'aide sociale sur lesquelles le CPAS ne peut légalement faire l'impasse puisque, dès le moment où un état de besoin est constaté, le CPAS est dans l'obligation d'intervenir. Les CPAS ne disposent pas de recettes propres pour les aider à faire face à cette situation. Et les obliger à se tourner vers leur Autorité communale pour solliciter une intervention sans cesse croissante les installe dans une situation*

*particulièrement inconfortable alors que bien d'autres sujets beaucoup plus constructifs devraient être traités dans l'instance de concertation Ville et CPAS. Nous ne pourrions nous concentrer sur nos missions essentielles, adaptées à notre réalité socio-économique locale, qu'en sortant ces problématiques clés de financement du giron local. Ces missions plus essentielles que jamais depuis le début de cette crise sanitaire. »*